

TITRE D'HABILITATION ELECTRIQUE					
	Personnel	Symbole d'habilitation et attribut	CHAMP D'APPLICATION		
			Domaines de tension ou tensions concernées	Ouvrages ou installations concernées	Indications supplémentaires
Date de réalisation : 06/10/2023 Date de validité : 05/10/2026	TRAVAUX D'ORDRE ÉLECTRIQUE				
	Exécutant	HO-V BO	TBT-BT		Arrière électrique
	Chargé de chantier				
	OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE				
	Exécutant				
	Chargé de travaux				
	Chargé d'intervention BT	BS			Arrière électrique
	Chargé de consignation				
	Chargé d'opérations spécifiques	BE MANOEUVRE			Arrière électrique
	Habileté spéciale				
Document supplémentaire :					

Nom - Prénom : WALLART Cédric
 Fonction : Technicien
 Employeur : LEBOULANGER SECURITE
 Signature du titulaire :



AVIS

Le présent titre d'habilitation est établi et signé par l'employeur et remis à l'intéressé qui doit également le signer.

Ce titre est strictement personnel et ne peut être utilisé par un tiers.

Le titulaire doit être porteur de ce titre pendant les heures de travail ou le conserver à sa portée et être en mesure de le présenter sur demande motivée.

La perte de ce titre doit être signalée immédiatement au supérieur hiérarchique.

Ce titre doit comporter les indications précises correspondant aux 3 caractères et à l'attribut composant le symbole de chaque habilitation et celles relatives aux activités que le personnel est autorisé à pratiquer.

La rubrique « indications supplémentaires » doit obligatoirement être remplie.

Cette habilitation n'autorise pas à elle seule son titulaire à effectuer de son propre chef les opérations pour lesquelles il est habilité.

AUTORISATIONS OU INTERDICTIONS SPÉCIALES

L'employeur ou son représentant : LEBOULANGER SECURITE
 Nom-Prénom : LEBOULANGER François
 Fonction : Président
 Signature de l'employeur :



14000 Creule - 150 Rue P. Dekytspotter
 CS 11025 - 59529 HAZEBROUCK CEDEX
 Tel. 03 28 416 426 - Fax 03 28 431 092
 secretariat@leboulanger-securite.fr
 340 173 350 00042 - RCS Dunkerque

Quelle mission ?	Quelle tension ?	Signalé par ?	Quelle particularité ?	Quel symbole d'habilitation minimum ?
Organiser les missions et diriger un salarié habilité pouvant se trouver en présence de pièces nues potentiellement sous tension et pouvant être accessibles	≤ 1000 V ≥ 1000 V		Présence de matériel dégradé ou non protégé	B0 Chargé de chantier H0 (V) Chargé de chantier
Exécuter des travaux d'ordre non électrique ; Surveillance de salariés non habilités, Accès à une armoire électrique ou à un local réservé aux électriciens	≤ 1000 V ≥ 1000 V		Risque de présence de matériel dégradé ou non protégé, d'armoires électriques ouvertes, avec pièce nue potentiellement sous tension et pouvant être accessible	B0 Exécutant (minimum) H0 (V) Exécutant (minimum)
Réarmer une protection dans une armoire électrique ou dans un local signalé par ce panneau	≤ 400 V ou 32 A		Matériel obligatoirement protégé et sans pièce nue accessible	BS
Procéder à une mise en sécurité d'une faible partie d'installation ou d'un équipement (prévention d'accident, remplacer une lampe à l'identique et hors tension...)	≤ 400 V ou 32 A		Intervention obligatoirement hors tension et sans pièce nue accessible	BS
Branchement d'un matériel à un circuit en attente protégé (pompe vide cave, compresseur...)	≤ 400 V ou 32 A		Intervention obligatoirement hors tension et sans pièce nue accessible	BS
Remplacer un fusible dans un coffret	≤ 400 V ou 32 A		Intervention obligatoirement hors tension et sans pièce nue accessible	BS
Manœuvre de réarmement d'une protection (disjoncteur, relais thermique ou magnétique, sectionneur...)	≤ 1000 V		Matériel ou installation industrielle non protégée avec pièces nues potentiellement sous tension et pouvant être accessibles	BE MANŒUVRE
Accéder à un poste Haute Tension	≥ 1000 V		HORS ZONE (cellules fermées et protégées) ou ZONE 1	H0 Exécutant (minimum)
Accéder à un poste Haute Tension	≥ 1000 V		Travail organisé en ZONE 2 (présence de pièces nues sous tension accessibles) avec barrière de séparation des différentes zones à risques	H0V Exécutant (minimum) Surveillance obligatoire par un habilité de même niveau minimum
Manœuvre de réarmement d'une protection (disjoncteur, relais thermique ou magnétique, sectionneur...)	≥ 1000 V		Matériel ou installation industrielle non protégée avec pièces nues potentiellement sous tension et pouvant être accessibles	HE MANŒUVRE